



DEMANDE D'AVIS TECHNIQUE ET FINANCIER

Unité Cours d'eau

Prière de remplir aussi le formulaire **DemPEC_9000 (version 2024)**.

UCE-DemAVIS_9300 (version 2024)

A Informations générales

Intitulé objet* :	
Nature* :	Mesures destinées à réduire les effets d'inondations Autre :
Maître de l'ouvrage* :	
Commune(s)* :	
Localité(s)* :	
Bureau d'études* : (société/entreprise)	
Coût total* (TTC) :	€
Personne(s) de contact* :	
Adresse* :	
Téléphone/Fax* :	
E-mail* :	

* informations à fournir obligatoirement

Cases réservées au Ministère et à l'Administration

Référence FGE :	
Référence AGE (N° UCE) :	

B Volet technique et environnemental

1 Veuillez mentionner si une **étude préalable** en relation avec l'objet ci-traité a été réalisée (p.ex. étude de faisabilité, ...).

Oui Non

Si oui, laquelle ?

Si oui, est-ce qu'elle apporte des modifications dans le contexte de l'objet sous rubrique ?

Oui Non

 Si oui, veuillez argumenter ces changements. Une copie de l'étude doit se trouver au sein de l'AGE.

2 Veuillez indiquer la **période d'exécution** prévue pour les travaux (mois / année):

Du au

Explications, si nécessaire:

A joindre à la demande toutes les pièces y relatives.

Afin de garantir un traitement optimal du dossier, veuillez joindre les documents suivants (si existants):

Plan de situation et des travaux projetés

Copie du **contrat d'ingénieur** relatif à l'objet / **Offre d'entreprise**

Mémoire technique avec les données techniques pertinentes / Mémoire explicatif

Plan / schéma de l'étage de la maison concernée (p.ex. RDC)

Plan technique des infrastructures planifiées

Plan topographique incluant les infrastructures existantes et planifiées

Plan cadastral avec indication des servitudes et des acquisitions de terrains à réaliser

Plans longitudinal et profils en travers

C Volet administratif			
1 Autorisations (alinéa (1) de l'art. 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau) :			
(e) Zones riveraines ou inondables	prévue	introduite	accordée
Veuillez vérifier que toutes autres autorisations nécessaires pour la réalisation de l'objet sous rubrique soient complètes. A joindre une copie des autorisations accordées .			

Afin de garantir un traitement optimal du dossier, veuillez joindre les documents suivants (si existants):	
Demande de prise en charge (DemPEC_9000 – version 2024)	
Copie de l' autorisation pour la protection de la nature	
Pièces démontrant les propriétaires des parcelles concernées par le dossier	
Copies des conventions des droits de passage avec un extrait du registre des cadastres avec numéros des parcelles concernées	

Le Maître de l'Ouvrage du projet certifie qu'à sa meilleure connaissance les documents et informations fournis sont exacts et conformes à la réalité. Il garantit que les solutions proposées constituent un bon compromis entre propriétés économiques et techniques en garantissant:

- l'atteinte des objectifs avec les moyens employés,
- la limitation des frais,
- d'avoir employé la meilleure technologie disponible lors de la planification.

Il est souligné qu'au titre de l'article 66 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau :

« L'engagement des dépenses à charge du Fonds pour la gestion de l'eau est subordonné à l'approbation préalable des projets par le Ministre, l'avis du comité du Fonds pour la gestion de l'eau demandé. Une autorisation délivrée par le ministre selon les dispositions des articles 23 ou 24 est considérée comme approbation préalable ». Par engagement d'une dépense au sens de la comptabilité publique, il y a lieu d'entendre l'acte par lequel un organisme public crée ou constate à son encontre une dépense dont résulte une charge du budget, l'acte étant matérialisé par une commande, un marché ou un contrat.

Le Maître de l'Ouvrage déclare que la commande des travaux n'a pas encore été passée / que le marché n'a pas encore été attribué (à moins qu'une autorisation selon les articles 23 ou 24 précités lui ait déjà été attribuée).

Lieu :

Date :

Signature du Maître de l'ouvrage :